

# Circuler en voiture dans les cimetières



[www.ville-saint-priest.fr](http://www.ville-saint-priest.fr)

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Place Charles Ottina - 04 72 23 48 48  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30  
Jeudi de 13 h 00 à 17 h 30



## **Circuler en voiture dans les cimetières**

### **Qui ?**

- ▶ Toute personne justifiant de difficultés de mobilité et voulant se rendre sur une concession.

### **Comment ?**

- ▶ Demande écrite par le demandeur ou par son représentant et adressée au service vie civile de la mairie.

### **Pièces à fournir ?**

- ▶ Copie de la carte d'invalidité du demandeur ou du certificat médical attestant des difficultés à se déplacer.
- ▶ Copie du titre d'identité valide du demandeur (CNI, passeport, carte de séjour...).

### **Délais estimatifs ?**

- ▶ L'autorisation est envoyée par courrier au demandeur dans les 15 jours qui suivent la réception de la demande.

### **Coût ?**

- ▶ Gratuit.